



Dépôt du dossier chez VFS Algérie

VISA POUR FORMATION DE MOINS DE 90 JOURS (Visa C)

Feuille d'information pour un visa de formation théorique (notamment cours de langue) ou pratique (y compris certains stages non-rémunérés) de moins de 90 jours.

- ! Tous les documents en langue arabe sont accompagnés d'une traduction en langue française.
- ! Les documents originaux présentés au guichet doivent être accompagnés d'une photocopie.
- ! Le dossier doit être complet et les documents classés selon l'ordre suivant :

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- Un (1) [formulaire de demande de visa complet](#) pour chaque requérant/e (en français, allemand, italien ou anglais) dûment rempli en ligne ou par écrit en majuscule (avec un stylo à bille bleu ou noir), et signé personnellement
- Passeport valable encore trois (3) mois après la date de retour souhaitée et avec au moins deux (2) pages entièrement vierges.
- Une (1) copie du passeport (page principale avec la photo et, si disponibles, copies des visas Schengen précédents obtenus)
- Deux (2) photographies (photos d'identité récentes sur fond blanc et visage découvert)
- Frais de visa (adultes : EUR 80.-, enfants de 6 à 12 ans : EUR 40.-) à **payer en espèces et en DZD** au cours de change communiqué sur le site internet de VFS. Les frais de visa ne sont pas remboursés en cas de refus.
- Assurance accident / maladie avec une couverture minimum de 30.000 euros. Valable pour tous les états Schengen pour la durée totale du séjour prévu. La compagnie d'assurance doit prendre soin de tout transport de retour en cas de maladie, d'assistance médicale d'urgence et / ou de la salle d'urgence de l'hôpital. Les assurances acceptées sont : **AXA, MacirVie, Amana, Caarama, TALA, CARDIF EI Djazair, Le Mutualiste, L'Algérienne Vie**
- Réservation d'hôtel et du billet d'avion aller/retour indiquant l'itinéraire complet du voyage (minimum 15 jours après la date du dépôt du dossier)
- Note de l'employeur ou l'organisme** mentionnant la durée du stage ainsi que la prise en charge des frais du séjour.
- Lettre d'invitation et d'engagement de l'organisme ou l'université Suisse**, dûment signée, spécifiant le motif, la durée et la prise en charge durant le séjour en Suisse + tout document justifiant la prise de contact pour la formation ainsi que la preuve de paiement des frais de stage.
- Programme et horaires de la formation/du stage**
- Historique bancaire** des six (6) derniers mois + justificatif(s) des ressources économiques permettant le séjour.

- Justificatif(s) de la situation socioprofessionnelle du voyageur :
 - Salarié** : attestation de travail ou contrat de travail récent + trois derniers bulletins de salaire + titre de congé + attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale ou déclaration annuelle des salaires de l'année précédente.
 - Commerçant** : registre de commerce + certificat d'existence + extrait de rôle + mise à jour de la CASNOS + carte fiscale + procuration de gérance + statuts de la société.
 - Profession libérale** : décision d'installation + carte professionnelle + dernière déclaration du revenu annuel.
 - Etudiants** : certificat de scolarité + carte d'étudiant + justificatif(s) de la situation socio professionnelle des parents.
 - Retraité**: Attestation de retrait ou relevé bancaire (original et photocopie)
 - Sans emploi** : justificatif(s) des ressources financières actuelles.
 - Agriculteur** : attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + dernière déclaration du revenu annuel.
- Si le demandeur est mineur**: signature des deux parents sur le formulaire de demande de visa + copie de la première page du passeport + copie des visas valables des parents.
 - Autorisation de quitter le territoire national (autorisation de sortie de la police algérienne)
 - Si la tutelle ne revient pas au père: autorisation + justificatif de la tutelle (certificat de décès du père ou disposition judiciaire).
- Si le demandeur n'est pas ressortissant algérien**: carte de résidence algérienne, valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé.

! Attention : certaines demandes sont soumises à une autorisation d'entrée. De ce fait, le traitement de certaines demandes (notamment les stages) peut relever de la compétence des autorités suisses et diffère d'un cas à l'autre (rémunération, durée, etc.)

Dès lors, avant d'effectuer un déplacement chez VFS, il est de votre responsabilité de vous assurer d'être en mesure de pouvoir présenter toutes les pièces requises.

Le fait d'être en possession des documents énumérés ci-dessus ne constitue pas une garantie pour l'obtention du visa.

L'Ambassade Suisse se réserve le droit de demander d'autres documents et / ou de convoquer le candidat pour un entretien personnel.

L'émolument de visa est dû lors du dépôt de la demande. Si vous retirez votre demande ou si cette dernière est refusée, l'émolument versé ne vous sera pas remboursé.